

## ALIZÉ Masseurs-kinésithérapeutes Libéraux-salariés

 521 Avenue de la Libération  
Les Mandarines, Bt A1  
06700 SAINT LAURENT DU VAR

 06.61.84.44.47

 [paca@alize-kine.org](mailto:paca@alize-kine.org)

 <https://www.alize-kine.org>

## FFMKR Fédération Française des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs

 3 Rue Les pagnol  
75020 PARIS

 01.44.83.46.02

 formulaire contact :  
<https://www.ffmkr.org/nous-contacter>

 <https://www.ffmkr.org>

## SNMKR Syndicat National des Masseurs-kinésithérapeutes Rééducateurs

 15 Rue de l'Épée de Bois  
75005 PARIS

 01.45.35.82.45

 [contact@snmkr.fr](mailto:contact@snmkr.fr)

 <https://www.snmkr.fr>

Les syndicats professionnels regroupent des personnes exerçant la même profession en activité libérale ou salarié

### Rôle



La **défense des professionnels** dans leur exercice quotidien.

ADHÉSION  
Environ 200€  
Deductible  
Frais Pro

### Objectifs



**Représentation et défense des intérêts** : Les syndicats agissent en tant que représentants auprès des instances gouvernementales, des organismes de santé et des employeurs. Ils plaident en faveur de **meilleures conditions de travail**, de **rémunérations justes**, de la **reconnaissance** de la profession et de **l'amélioration des pratiques professionnelles**.

**Négociation collective** : Les syndicats participent aux négociations collectives avec les organismes de sécurité sociale et les représentants du gouvernement pour établir les conventions et les accords qui régissent la profession. Ils défendent les **intérêts des professionnels** dans ces négociations, notamment en ce qui concerne les **tarifs des actes**, les **remboursements**, les **conditions d'exercice**, etc.

**Promotion de la profession** : Les syndicats travaillent à la **promotion de la qualité des soins**, de la **formation continue** et à la **valorisation de leur profession**. Ils mettent en avant l'importance de la profession dans les traitements, soins de santé, la prévention... et cherchent à **renforcer la reconnaissance et le statut des professionnels**.

### Activités



**Soutien et assistance aux membres** : Les syndicats fournissent des services de soutien et d'assistance aux membres, tels que des **conseils juridiques**, des informations sur la **réglementation** professionnelle, des **formations** continues, des **publications** spécialisées, etc. Ils sont là pour **aider les professionnels à naviguer dans leur pratique et à résoudre les problèmes professionnels ou administratifs** auxquels ils peuvent être confrontés.

Mise à jour Fév 24